



DOCUMENTS DE RENTRÉE Quatrième

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint divers documents concernant la rentrée scolaire de votre enfant.

L'emploi du temps reçu par mail vous permettra d'inscrire votre enfant à la cantine (**les externes doivent également compléter le questionnaire**) et aux Etudes du soir en cliquant sur le lien donné ci-dessous.

Demi-pension	Remplir le questionnaire en ligne avant le 24/08
Etudes dirigées	https://forms.gle/ayeNq1XmQT78meoH9
Parcours citoyen et PSC1	→ A conserver
Infos SCOLEO	→ A conserver
Liste des fournitures	https://www.ste-jeanne-elisabeth.com/college/documents-de-rentree
Information Association Sportive	→ Inscription en ligne lien dans le document joint



RENTREE DES ELEVES 2025/2026

CALENDRIER DE RENTREE



La rentrée des élèves se fera lundi 1 septembre et les cours commenceront mardi 2 septembre

Lundi 1 septembre	<p>Rentrée des élèves. Attention ! Pas de cantine ce jour.</p> <p>08h15 → 12h : 6^{ème} Les parents de 6^{ème} sont invités de 8h15 à 9h pour un petit déjeuner 9h30 → 12h : 5^{ème} 10h30 → 13h : 2^{nde} 11h30 → 14h : 1^{ère} 12h30 → 15h : 4^{ème} 13h30 → 16h : 3^{ème} 14h30 → 17h : Terminale</p> <p>Pas de cours</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;">PHOTO de CLASSE Pour les 6^{ème}, 4^{ème}, 2^{nde} et terminale</div>
Mardi 2 Septembre	<p>Début des cours pour tous</p> <p>Début de la cantine</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;">PHOTO de CLASSE Pour les 5^{ème}, 3^{ème} et 1^{ère}</div>

→ RAPPELS :

Manuels scolaires : Un chèque de caution de 150€ sera à remettre le jour de la rentrée lors de la distribution des livres.

Attention : en l'absence de chèque, aucun manuel ne sera remis.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Sainte Jeanne-Elisabeth » et avoir au dos le nom et la classe de l'enfant.

→ CONTACTS UTILES :

Mme RIGOT	Responsable 6 ^{ème}	resp6@sje-paris.fr	
Mme CARRON DE LA MORINAIS	Responsable 5 ^{ème} /4 ^{ème}	resp54@sje-paris.fr	
Mme TREGUER	Responsable 3 ^{ème}	resp3@sje-paris.fr	
Mme PINHEIRO	Responsable 2 ^{nde}	resp2@sje-paris.fr	
M. CARDRON	Responsable 1 ^{ère} et Terminale	resp1term@sje-paris.fr	
Mme SOREL	Secrétaire des élèves	eleve@sje-paris.fr	
Mme LOGRE	Responsable Vie Scolaire	respviescolaire@sje-paris.fr	01.53.58.59.06
Vie scolaire 6-5-4-3-2	A joindre en cas d'absence	viescolaire@sje-paris.fr	01.53.58.31.58
Vie scolaire 1 ^{ère} - Term	d'élèves	viescolaire1term@sje-paris.fr	

**Questionnaire en ligne à remplir
avant le 24 aout
Même pour les externes**

<https://forms.gle/ayeNg1XmQT78meoH9>

RÉGIME DE DEMI-PENSION 2025-2026

Extrait de l'article II. du Règlement financier :

- Soit en forfait annuel [...] Sauf cas légitime (ex : modification d'emploi du temps), l'inscription engage la famille pour toute l'année scolaire ; les jours désignés ne peuvent être modifiés ; **Aucun changement de régime ne sera accepté en cours d'année scolaire.**
- Soit occasionnellement : ce régime permet un libre accès au self. Une facture des repas pris est envoyée ultérieurement.

Forfait annuel (nb repas/semaine)	Maternelle et Élémentaire	Collège et Lycée
1 repas	331 €	377 €
2 repas	629 €	690 €
3 repas	884 €	946 €
4 repas	1 144 €	1 267 €
5 repas	—	1 455 €
Repas occasionnel	10,88 €	11,10 €

**Avant de choisir un régime,
merci de tenir compte de l'emploi du temps de votre enfant.**

**Des activités (facultatives) sont proposées sur le temps de la pause déjeuner :
Les élèves inscrits à la chorale ou à l'AS sont prioritaires à la cantine, ils ne peuvent pas apporter leur repas.**

- Entre 12h30 et 13h20 : chorale ou Association Sportive
- Le mercredi après-midi : Association Sportive pour les collégiens et DST pour les lycéens



ÉTUDES DIRIGÉES 2025-2026

ETUDES DIRIGEES 2025 – 2026

Chers parents,

L'accompagnement des élèves est l'une des priorités de notre établissement. Plusieurs aides distinctes, dispensées gracieusement, sont déjà en place au collège : de la méthodologie et de la recherche documentaire en 6^{ème}, puis des accompagnements personnalisés spécifiques pour tous les élèves.

Malgré cet accompagnement, pour certains élèves, le travail personnel est insuffisant et les lacunes persistent. Parfois, c'est un cadre propice à l'étude qui fait défaut. Afin d'aider toujours plus nos élèves, des études dirigées sont proposées après les cours de la 6^{ème} à la 2^{nde}.

Celles-ci sont assurées par des professeurs certifiés de SJE convaincus de l'importance de cette démarche pour l'élève. Il ne s'agit en rien d'une simple surveillance, mais bien d'un véritable soutien scolaire. L'élève aura donc accès et sera suivi conjointement par un enseignant référent ainsi que par trois professeurs lors de ces séances afin s'assurer un suivi pédagogique et didactique. Des points de méthode seront revus, les élèves seront confrontés de manière bienveillante à leurs difficultés et leurs devoirs seront contrôlés.

Les études dirigées offrent donc un cadre idéal pour apprendre à développer l'autonomie et la rigueur nécessaires à la réussite scolaire.

De plus, un retour vous sera fait de manière régulière afin de suivre le travail de votre enfant.

Ce dispositif est réservé en priorité aux élèves désignés par l'équipe pédagogique à la suite du conseil de classe du troisième trimestre de l'année 2024-2025

DUREE

1 semestre, du 15 septembre 2025 au 16 janvier 2025 (14 semaines).

Les informations relatives au second semestre seront transmises en cours d'année.

FREQUENCES ET HORAIRES

Afin de répondre aux besoins de tous, les élèves peuvent s'inscrire de 1 à 4 soirs par semaine pour une heure ou deux heures en fonction de leur emploi du temps. Les inscriptions de deux heures d'affilées sont recommandées : cela donne à l'élève le temps nécessaire à la réalisation de ses devoirs et à l'approfondissement de son travail personnel.

Les élèves doivent s'inscrire pour 2 heures minimum par semaine.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait au début de chaque semestre et pour la totalité du semestre.

Le coût :

- **392 euros** pour 2h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **588 euros** pour 3h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **784 euros** pour 4h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **980 euros** pour 5h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **1176 euros** pour 6h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre

Ces études dirigées, proposées à tous, se dérouleront dans les locaux de SJE : nous souhaitons en effet pouvoir apporter à chacun une aide personnalisée.

L'inscription sera validée au cours de la première semaine de septembre, avant le début des études dirigées. Vous recevrez alors un email de confirmation.

Bonne année scolaire à tous !

L'équipe pédagogique de Ste Jeanne-Elisabeth

PARCOURS CITOYEN ET PSC1

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du **parcours citoyen**, vos enfants vont être formés à la **Prévention et aux Secours Civiques de Niveau 1**.

Nous vous rappelons que ce parcours citoyen est inscrit dans le projet global de formation de l'élève. Il s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent progressivement conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

Sainte Jeanne Elisabeth est un lieu d'apprentissage de l'exercice individuel et collectif de la citoyenneté par :

- La sensibilisation à l'explicitation du droit qui régit les actes et les règles élaborées au sein des instances scolaires ;
- L'exercice de responsabilité au sein des instances scolaires et de l'association sportive ;
- L'engagement dans des actions liées aux projets d'écoles et d'établissements.

La formation PSC1 s'inscrit dans ce cadre puisqu'elle permet à toute personne d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Une attestation, délivrée aux élèves ayant suivi la formation aux premiers secours, est un certificat de compétences de citoyen de sécurité civile-PSC1 qui atteste de l'aptitude à prévoir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique. Elle est une composante du livret scolaire unique. Pour toutes ces raisons, **cette formation est obligatoire**.

Les 8 heures nécessaires seront dispensées au cours de l'année pour tous les 4èmes. Son coût s'élève à 78 euros qui seront inclus sur la facture annuelle.

Très cordialement.

L'équipe éducative

Petit lexique pour comprendre les emplois du temps

AP et AI : Accompagnement (selon leurs besoins, les élèves – à la demande des professeurs - sont en petits groupes pour travailler leurs difficultés)

EE : Enseignement d'Exploration

LV : Langue Vivante

EMC : Education Morale et Civique

CHR : Culture Humaine et Religieuse

AS : Association Sportive (facultative – sur inscription)

ED : Etudes Dirigées (facultative – sur inscription)

ES : Etudes Surveillées (facultative – sur inscription)